

Questionnaire aux listes candidates à la prochaine élection municipale

vivreclamart@gmail.com Clamart, le 1er février 2026

1 Pourquoi ce questionnaire ?

Vous connaissez certainement l'association Vivre à Clamart (VAC) si vous envisagez de vous présenter aux prochaines élections municipales à Clamart.

Donc permettez-nous, en quelques mots, de rappeler que notre association a été créée en 1972.

Depuis elle n'a cessé d'agir pour préserver autant que possible l'environnement et la qualité de la vie à Clamart, comme dans les communes voisines.

Intéressée aux questions d'urbanisme comme à la préservation de la qualité des espaces de nature et de vie, elle a rapidement inclus les questions climatiques, de pollution, de transition énergétique et économique ainsi que de cohésion sociale.

Nous souhaiterions vous connaître et surtout connaître vos objectifs pour notre commune afin de permettre à nos adhérents et aux clamartois et clamartaises qui nous font confiance de déterminer leur vote en toute connaissance sur les sujets qui les préoccupent plus particulièrement.

Vos réponses seront diffusées à nos adhérents et sympathisants et publiées sur notre site.

1 - Information :

L'adhésion des citoyens aux orientations, projets et décisions de la Mairie nécessite leur parfaite information et leur avis doit être pris en considération avant toute décision.

Aujourd'hui, l'information est souvent indisponible, ou difficile d'accès, voire refusée lorsqu'elle est demandée.

C'est un sujet important à traiter pour améliorer la cohésion sociale, éviter tout clivage, et faciliter le « mieux vivre ensemble ». Trop de clamartois ignorent les projets qui les impactent directement et les découvrent trop tard.

-Actions de la Municipalité :

L'information municipale est véhiculée par « Clamart info », le site Internet de la ville et les réseaux sociaux.

Comment comptez-vous la faire évoluer ?

Publierez-vous la liste des permis d'aménager, de construire, et les demandes préalables de travaux sur le site de la ville, avec leur état (en instruction, accordés ou refusés) ?

Constat partagé, notamment lors des ateliers citoyens, sur l'information lacunaire ou mal organisée des actions municipales, associatives, culturelles ou autre d'intérêt, pour les habitants.

Pour la faire évoluer, nous prévoyons un travail de consolidation, de mise à jour et de suivi des informations les plus pertinentes. Sans doute selon une priorisation à définir dans un premier temps. Il nous semble clair que tous les acteurs fournissant des services de santé, d'action sociale, d'éducation... doivent y figurer.

L'engagement des associations à Clamart doit aussi être mieux valorisé qu'il ne l'est aujourd'hui, avec un recensement plus rigoureux et à jour des acteurs existants et en activité (type annuaire en ligne, voire guide papier).

Sur la publication des permis d'aménager et autres demandes d'autorisations d'urbanisme, c'est une obligation de publicité instaurée par le Code de l'urbanisme (art R 423-6). Aussi

nous prévoyons logiquement de la respecter notamment en passant enfin au numérique dans ce domaine à l'instar des communes voisines.

Concernant la place donnée à l'expression des oppositions, elle sera revue, en augmentant significativement l'espace laissé aux tribunes dans le journal de la ville et sur les réseaux sociaux.

Poursuivrez-vous la retransmission par vidéo, en direct (et en différé) des réunions des Conseils municipaux ?

Oui

- Activités du Territoire :

Rendrez-vous publics les comptes-rendus complets des réunions des conseils territoriaux (verbatim) intégrant les échanges entre élus avant les votes décisionnels ?

Oui

Publierez-vous les délibérations votées lors des Conseils territoriaux sur le site de la ville avec un affichage sur les sites concernés par les projets ?

Oui pour la publication sur le site de la ville.

Oui également pour l'affichage sur le site des projets clamartois. Nous ne pouvons pas intervenir sur les autres communes, mais nous pouvons rappeler l'intérêt de la démarche aux élus des communes concernées.

Demanderez-vous que les réunions des Conseils territoriaux soient enregistrées et visionnables en direct (et en différé) par les citoyens qui le souhaitent ?

Oui. C'était initialement le cas puis cela a été abandonné. Ce serait éclairant pour les habitants curieux du fonctionnement très particulier de cette collectivité.

- Activités du Département et de la MGP (Métropole du Grand Paris) :

Aucune information n'est reprise sur les outils de communication de la Ville et du Territoire VSG. Que mettrez-vous en place ?

Tout dépendra de l'actualité et de la nature des informations issues de ces collectivités. Selon les thématiques abordées ou leurs implications pour Clamart, elles pourront être relayés, soit par une information sur le site internet et le magazine de Clamart, soit par une information adaptée des habitants ou du quartier concerné lors des rendez-vous dédiés.

Il est nécessaire de clarifier, pour les citoyens, la répartition des compétences entre la Ville, le Territoire, les SPLA (VSA VSH..., etc.), le Département, la MGP et la Région, car cette répartition est bien souvent partagée entre les acteurs.

En effet, la pédagogie et une explication sont nécessaires vu les multiples acteurs. Ici aussi, une approche par thèmes, voire par projet le cas échéant, nous semble appropriée pour rester compréhensible de tous les Clamartois.

2- Associations

Quelle place accorderez-vous aux associations ?

C'est une des nombreuses chances de Clamart : leur présence active et en nombre. Malheureusement elles sont peu associées aux actions municipales, et subissent aujourd'hui des décisions qui leur sont imposées.

Nous avons au contraire intérêt à animer une coordination intelligente de tous ces acteurs engagés sur notre ville, à cette fin nous prévoyons un interlocuteur municipal spécifiquement dédié aux associations.

Accepterez-vous qu'elles exercent leur rôle d'alerte et de relais, de les intégrer dans des groupes de travail thématiques pour bénéficier de leur connaissance fine du terrain local ?

Ce rôle d'alerte et de relais est précieux pour éclairer la réalité des besoins des Clamartois.

Par principe nous sommes donc favorables à l'intégration des associations dans des groupes de travail thématiques, des commissions extra-municipales.

Déciderez-vous de leur accorder une page partagée dans « Clamart Infos » pour informer les clamartois de leurs événements et actions ?

Oui sur le principe, la difficulté étant d'identifier les informations les plus pertinentes à partager pour garder un format acceptable du journal municipal. Ce sera donc un sujet de concertation à travailler avec les associations.

3 – Démocratie citoyenne

La démocratie participative doit être réactivée.

Les comités de pilotage ne se réunissent qu'une à deux fois par an et ne servent qu'à l'information des participants sur les projets de la ville déjà décidés, sans information sur les projets envisagés susceptible d'enclencher un débat.

Les conseils de quartier se sont transformés en une réunion publique du Maire, chaque année à l'automne, pour exposer les projets réalisés.

Remettez-vous en place une charte de la démocratie participative ?

Oui !

Élargirez-vous le champ d'action des participants aux comités de pilotage en recueillant leurs demandes et propositions et en y répondant ? (une réponse négative motivée est plus recevable que la réprobation ou le silence).

Oui, c'est le principe d'une démocratie local, participative, vigoureuse.

Créez-vous des commissions mixtes (élus, associations, citoyens), à l'instar d'autres communes du Territoire et du Département, qui ont créé des CLTE (Commission Locale pour la **Transition Ecologique**, sur les thématiques principales de l'activité communale ?

Oui, des commissions extra-municipales thématiques.

Pensez-vous en créer une sur la **gestion budgétaire** (compris celle des organismes para-municipaux) ?

Oui.

Consulterez-vous les habitants des quartiers sur les projets d'aménagements des espaces publics de leur environnement proche ? (Stationnements, implantation des arbres, choix des mobiliers urbains et candélabres...) ?

Absolument, c'est une des principales absences que nous déplorons actuellement à Clamart. Parmi nos projets phares nous prévoyons d'instaurer des réunions ou conseils de quartiers participatifs. Pour nous ces instances ont vocation à faire des propositions de toute

nature pour améliorer les conditions de vie dans le quartier : travaux, aménagements, services publics, animations etc...

Ces conseils seront animés par des citoyens volontaires qui réfléchissent, se rencontrent, associent les habitants du quartier et font des demandes /propositions à la mairie ou à retransmettre à Vallée Sud.

Organiserez-vous tenir une conférence citoyenne pour prioriser les projets de la liste élue pour le prochain mandat ?

Notre programme présente nos propositions pour Clamart et la liste de nos priorités. Des mesures et choix qui sont issus des ateliers participatifs que nous avons organisés pendant un an à Clamart. Le dispositif participatif que nous mettrons en place à notre arrivée permettra d'adapter et éventuellement réorienter notre projet.

4 – Évolution climatique, environnement et développement durable

4-1/ Vivre à Clamart fait partie de la **Coordination des Associations du Territoire pour la Transition Écologique (CATTE)** et a participé à la rédaction de la lettre questionnaire qui vous a été transmise le 20 janvier et nous publierons également vos réponses.

Nous avons répondu au questionnaire de la CATTE. Le questionnaire et nos réponses sont disponibles sur notre site.

4-2/ Complément rédigé par V&C :

De façon générale quelle sera votre politique et vos actions prioritaires pour mettre en œuvre une **transition énergétique** dans tous les domaines de compétences de la commune et du territoire ?

L'écologie est un des trois piliers qui guideront notre gestion municipale, avec la solidarité et la démocratie. L'environnement a donc vocation à être pris en compte dans l'ensemble des décisions municipales pouvant avoir un impact en la matière.

La nouvelle norme ISO 17298, publiée en octobre 2025, traite de la protection de la biodiversité par les entreprises et les collectivités. Quelles dispositions prendrez-vous pour que notre ville se conforme aux exigences de cette norme ?

Cette norme étant récente nous étudierons et veillerons sur sa mise en œuvre à Clamart. Nous proposons d'intégrer cette réflexion dans le travail participatif que nous souhaitons mettre en place dans la gestion de la ville.

Engagerez-vous dès 2026 notre commune dans la démarche de reconnaissance de « Territoire Engagé pour la Nature » organisée par l'Agence Régionale de Biodiversité sous l'égide de la Région Ile de France ?

Oui, cette démarche correspond à la volonté de notre liste.

Le territoire est aussi responsable du ramassage des ordures, déchets recyclables et encombrants. Allez-vous faire une enquête de satisfaction sur ces ramassages ?

Oui.

Quelles actions prévoyez-vous pour améliorer le tri sélectif, la propreté, l'information et l'éducation des citoyens, afin qu'ils se sentent engagés et responsables ?

Journées d'information, conférences, informations municipales, actions pédagogiques de la brigade de l'environnement...

Mettez-vous en place, dans notre ville, des conteneurs de collecte des vêtements et déchets textiles ?

C'est une mesure indispensable pour une ville qui se revendique écologique, mais elle est souvent mal vécue par les riverains à cause d'une maintenance insuffisante. Nous nous assurerons que les conditions nécessaires à un fonctionnement soient remplies.

Que pensez-vous du passage à la RIEOM (Redevance incitative de l'enlèvement des ordures ménagères- en fonction du poids, du volume ou de la fréquence du ramassage) ?

La RIEOM est effectivement basée sur le principe du pollueur-payeur, elle encourage les citoyens à mieux trier. Cette mesure réduit les ordures ménagères de 30 à 50 % là où elle est appliquée. C'est un levier majeur pour stabiliser les coûts face à la hausse des frais d'incinération. Malheureusement, elle est techniquement complexe et peut de plus pénaliser les foyers modestes sans une tarification sociale adaptée. Elle ne pourra être mise en place que lorsque la lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités aura abouti et en tout état de cause, comme nous nous y sommes engagés, ce ne sera qu'à l'issue d'une phase de concertation que nous porterons, ou non, cette mesure auprès du Territoire VSGP qui reste décideur dans ce domaine.

Le Bois de Clamart est très dégradé par les coupes, les travaux liés au T10 et à l'enfouissement des lignes THT, la forte augmentation de sa fréquentation et le non-respect des règles par certains usagers.

Que proposez-vous, en concertation avec l'ONF, pour stopper sa détérioration dans un premier temps et améliorer son état ?

Le Parc Forestier, dont la gestion est partagée entre l'ONF et la ville s'est transformé progressivement pour devenir plus un parc domestiqué qu'une partie de la forêt, au détriment de son rôle pour l'environnement (captation du CO2) et refuge de biodiversité.

Que comptez-vous faire pour concilier « accueil du public » et le respect du cadre forestier ?

Pour l'ensemble de ces sujets, il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec les interlocuteurs ONF en charge du Bois de Clamart. Cela permettra d'envisager les meilleures options ou solutions pour coordonner nos efforts.

Prévoyez-vous d'agir en faveur du classement de la forêt en « forêt de protection » qui a été **demandé à la préfecture, sans résultat, depuis plus de 10 ans en dépit de multiples rappels ?**

Oui. Nous souhaitons mettre en place un plan d'action global pour la forêt. Ce plan inclut de poursuivre l'action en faveur de son classement en « Forêt de protection ».

Cela nécessite d'engager un dialogue durable avec l'ONF, les communes voisines qui partagent nos préoccupations, les habitants et tous les acteurs intéressés, pour améliorer les services qu'elle rend aux Clamartois (récréatifs, paysagers...) tout en renforçant sa naturalité et sa résilience (accueil de la biodiversité, régulation du climat et du cycle de l'eau, stockage du carbone...).

Cela passe d'abord par un diagnostic partagé de la santé et des usages de la forêt, puis par l'établissement d'un plan d'action concerté.

L'instauration de cette servitude d'utilité publique nécessitera toutefois la mise en œuvre d'une procédure dont l'issue n'est pas totalement entre les mains de la ville. Nous ferons bien sûr nos meilleurs efforts en ce sens.

5 – Urbanisme

Il est urgent d'envisager une modification substantielle du PLUI pour le Territoire. Face aux **contraintes climatiques** contre lesquelles il faut agir rapidement, cela demandera une définition nouvelle des priorités. Que ferez-vous ?

Nous proposons de lancer rapidement un travail avec les services de la ville et ceux de Vallée Sud Grand Paris, pour verdir le document d'urbanisme applicable à Clamart (PLUi). Nous souhaitons favoriser l'adaptation au changement climatique (cf limite des +4°C si rien n'est fait d'ici 2100 !), et à terme porter une exemplarité pouvant éclairer les autres communes de l'intercommunalité ou voisines.

Cela peut se traduire par diverses mesures ici reprises de façon non exhaustive :

- Réviser le cahier de prescriptions architecturales dans un sens plus écologique :
- Favoriser les toitures terrasses végétalisées
- Favoriser les installations photovoltaïques, y compris en toiture sans en rompre la qualité architecturale
- Créer un coefficient de biotope/végétalisation (1 arbre pour 100m² de pleine terre, 1 pour 4 places de parking, augmenter les contrôles)
- Favoriser les protections solaires extérieures, les isolations naturelles, les toitures avec couleurs et matières qui n'aggravent pas le réchauffement,
- Prévoir des locaux-garages pour mobilités actives (vélo-cargo)
- Compléter le recensement des arbres remarquables et obtenir leur protection au titre des espaces boisés classés

Quelles dispositions prendrez-vous pour assurer une transparence de l'information sur les permis de construire et permis de démolir déposés et décernés, sur les opérations privées et publiques prévues, à l'étude, décidées, engagées puis réalisées, sur les projets de toute nature concernant le territoire communal ?

Par principe nous respecterons les mesures de publicités requises par le code de l'urbanisme pour toutes les autorisations de droit des sols. Au-delà de ces obligations légales, la présentation au public, a minima dans les quartiers concernés, des opérations à venir sera recherchée. C'est une information simple à organiser pour les opérations publiques, et qui devra être exigée auprès des opérateurs privés. Nous passerons enfin au numérique dans ce domaine à l'instar des communes voisines.

Contraindrez-vous les promoteurs à présenter publiquement leurs projets dès le dépôt de la demande de permis de construire afin de réduire les recours ?

Pas simplement au-delà d'une certaine ampleur du projet ?

Nous proposons plutôt de travailler en amont des dépôts de demandes d'autorisation. Avec les services de la ville d'abord, et c'est à ce stade que l'opportunité d'une présentation publique sera évaluée. Il nous semble en effet qu'il est préférable de concerter autant que possible en amont d'une demande officielle.

Sinon, exiger cette présentation pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme alourdira le processus d'instruction, déjà extrêmement cadré et très formel.

Élaborez-vous une charte de l'immobilier intégrant l'objectif Construction Zéro **net** carbone, la gestion « verte » des chantiers, ainsi qu'une charte architecturale respectueuse de la liberté de création mais aussi soucieuse des nouvelles contraintes climatiques ?

Au-delà de ce que le PLUi révisé aura pu instaurer, nous poursuivrons les efforts avec une charte de l'immobilier. Elle sera travaillée avec les opérateurs pour y inclure le maximum d'objectifs vertueux.

Créez-vous des espaces verts (en réelle pleine terre) autant que possible bien répartis sur le territoire de la commune et en particulier dans les zones actuellement carencées ?

C'est notre volonté, en effet. Il reste à maîtriser les fonciers concernés, là où c'est possible.

De quelle façon pensez-vous rétablir des surfaces de pleine terre ouvertes au développement de la biodiversité et à la plantation d'arbres susceptibles de réduire les effets de la chaleur qu'induiront ces opérations telles qu'elles ont été conçues ?

Pour l'instant, une cartographie des espaces verts et potentiels par quartier est à réaliser car nous n'avons pas d'idées préconçues et examinerons volontiers les propositions qui émergeront avec les associations et d'autres parties prenantes intéressées.

Envisagez-vous des **dés**-imperméabilisations locales de sols dans des espaces publics (places, secteurs de larges trottoirs, cours d'école... etc.) ?

Clairement, nous l'envisageons en priorité pour les cours d'école. Cette expérience devrait nous permettre de développer la démarche au plus efficace sur le patrimoine communal notamment au niveau des places publiques.

Estimez-vous devoir faire entreprendre une analyse de la dangerosité des terrains d'assiette de certaines opérations dont la dépollution n'a peut-être pas été suffisante avant leur réalisation ?

En tant que commune, nous ne pourrions entreprendre de telles analyses sur les fonciers privés ou les opérations privées déjà réalisées. Seulement y inciter fortement les propriétaires concernés.

En revanche, sur le patrimoine communal, nous l'examinerons selon un calendrier ajusté aux priorités de l'ensemble des propriétés immobilières de la ville.

Comment envisagez-vous le suivi des pollutions résiduelles et des champs électromagnétiques ? Quels outils de mesure ?

Nous ne pouvons qu'inciter au respect de la législation applicable par les acteurs concernés, et en référer aux autorités compétentes. En cette matière plus technique une étude sera à réaliser pour avoir un état de référence a minima. Néanmoins, des campagnes de mesures et de surveillance, sur le domaine communal devront être conduites. En ce qui concerne les mesures de champs, un certain nombre de capteurs sont déjà en place. Nous nous assurerons de leur exhaustivité et du suivi des mesures effectuées.

6 – Le logement

Que comptez-vous faire des opérations immobilières en cours qui ne prennent pas en compte les évolutions climatiques aujourd'hui certaines ?

Légalement, revenir sur des autorisations délivrées et définitivement acquises est interdit. En revanche, nous reverrons le programme de toutes les opérations d'envergure qui

s'annoncent déjà dans le programme de la municipalité actuelle : les OAP au PLUi, et les 2 projets de ZAC créées fin 2025 (Panorama 2, et Trivaux-Carnets 4^{ème} collège).

Combien de logements sociaux par catégorie envisagez-vous de réaliser dans le prochain mandat ?

Par principe, nous sommes favorables à une part significative de logement social. Nous sommes actuellement à environ 30% de logements sociaux, au-dessus des 25% imposés par la loi SRU mais 65% à 70% des Français y sont éligibles, d'où les tensions que l'on peut constater entre offre et demande. Pour l'heure, et sans un travail fin sur la répartition de la demande, sur le PLUi, ainsi que sur les grands projets précités, il n'est pas possible d'avancer de chiffres précis. En tout état de cause, les évolutions devront porter sur la répartition entre les différentes catégories de logements et leurs localisations tout en respectant les équilibres locaux.

La **rénovation des logements** sociaux est un enjeu social et environnemental. Devant la dégradation du parc de logements sociaux gérés par Vallée Sud Habitat et autres bailleurs sociaux, quelles actions allez-vous mettre en place très concrètement ?

Nous comptons faire en sorte que les bailleurs sociaux où la ville est représentée ou en contact, respectent la totalité de leurs obligations de manière à fournir des services décents sur tout le parc social.

Que déciderez-vous concernant les projets vivement contestés (I3F, ZAC Trivaux-carnets, Panorama 2, extension D 906 Plaine Sud/Canaux) ?

Même réponse que ce nous vous indiquions plus haut (1^{ère} question du paragraphe 6)

7 – les emplois et les activités économiques

Que prévoyez-vous d'entreprendre pour que Clamart développe une activité économique et se rapproche d'un taux d'emploi de 1 (ratio du nombre d'emplois / nombre de clamartois en âge d'être actifs) ?

Comment pensez-vous répondre aux besoins d'implantation d'activités productives (notamment PME, artisans et locaux de logistique de proximité), mais aussi de recherche ?

Quelles actions envisagez-vous pour développer et favoriser le commerce de proximité dans tous les quartiers ?

Réservez-vous des locaux d'activité, et d'espaces de coworking à baux « raisonnables » et accessibles pour l'installation d'artisans, de start-up, de centres de formation, de centres d'insertion par le travail, etc. ?

Pour reprendre les détails de notre programme, nous réorienterons les achats publics pour privilégier les commerces, les entreprises clamartaises et l'économie sociale et solidaire.

Nous transformerons le poste de responsable de l'attractivité commerciale de la ville en un manager de commerces, chargé de l'animation commerciale et du dialogue entre la municipalité et les commerçants.

Nous lancerons une stratégie de promotion pour améliorer la visibilité des commerçants tout au long de l'année (Clamart Infos, application de la ville, réseaux sociaux).

Nous lancerons un plan d'animation régulière pour chaque pôle commercial, en nous appuyant sur les forces vives : commerçants, associations, artistes et conseils de quartiers.

Nous soutiendrons la création d'une carte de fidélité et de chèques cadeaux locaux.

Nous installerons un nouveau supermarché en remplacement du Casino place Aimé Césaire, adapté aux besoins de la clientèle. Nous maintiendrons le Lidl au Jardin Parisien.

8 – la circulation, le stationnement et la sécurité

Comment comptez-vous réorganiser la voirie, trottoirs compris, pour permettre un meilleur partage entre piétons, cyclistes et véhicules automobiles ?

Voir plus bas.

Prévoyez-vous une révision du plan de circulation pour fluidifier le trafic et améliorer la sécurité ?

Oui.

Prévoyez-vous d'intervenir rapidement pour réaliser un nettoyage complet et une réfection de certaines voiries de la commune malmenées par les multiples opérations immobilières dont le contrôle des effets induits n'a pas été assuré (y compris le développement des nuisibles, pannes d'électricité à répétition dans les différents quartiers ...) ?

Oui.

Nous communiquerez-vous un plan pluriannuel de réfection des voiries, d'enfouissement des lignes aériennes et de rénovation des canalisations dans le cadre de la mise aux normes futures comprenant la séparation des eaux pluviales et usées ?

Oui. Concertation et transparence sont des valeurs importantes pour Clamart Ensemble.

Prévoyez-vous une identification des réseaux EU et EP ?

Pour toutes ces questions, nous mettrons en place un comité de concertation extra-municipal pour élaborer une politique concertée des mobilités.

Sur les sujets de sécurité, nous traiterons en priorité les points noirs, les carrefours dangereux et les itinéraires scolaires, en s'appuyant sur les signalements des habitants.

Envisagez-vous des actions pour favoriser les mobilités douces au sein de la commune et si oui lesquelles ?

D'ici la fin des grands travaux, comment comptez vous améliorer la circulation des piétons, des PMR et mal voyants ?

Quels sont vos axes de développement du transport en commun en réponse aux besoins de la population ?

Pour ces 3 questions voici les mesures que nous privilégions de travailler :

Déployer un réseau piéton et cyclable continu, lisible et sécurisé, en priorité pour les enfants, les seniors et les personnes à mobilité réduite.

Augmenter le stationnement vélo autour des gares, tramways, équipements publics et zones commerçantes.

Lancer un plan de covoiturage avec Vallée Sud-Grand Paris et les entreprises clamartaises afin de réduire la congestion locale et activer un levier de transition écologique.

Mobiliser l'ensemble des acteurs des transports pour améliorer la régularité, la fréquence, la sécurité et la qualité de service.

Faciliter l'accès des véhicules transportant des personnes à mobilité réduite à la zone piétonne du centre-ville. Augmenter, adapter et mieux localiser les places de stationnement PMR, notamment à proximité des professionnels de santé.

Créer une Maison des mobilités et un Observatoire des mobilités douces.

Quelles actions mènerez-vous rapidement en concertation avec IdF Mobilités, pour assurer une connexion par bus ou navettes, à partir du terminus « Jardin Parisien » du tramway T10 avec les gares RER d'Issy et Val de Seine, et la Gare de Clamart, dans l'attente de l'hypothétique prolongement vers la gare de Clamart ?

Dans sa configuration actuelle, ce projet de prolongement en tunnel est à nos yeux très questionnable. Nous exigerons donc un réexamen de la solution fort coûteuse aujourd'hui envisagée, et demanderons la mise en place d'une navette à haute fréquence entre le T10/JP et la gare de Clamart, auprès de VSGP.

Publierez-vous un rapport annuel d'activité de la police municipale avec les relevés d'infraction par type et leurs courbes d'évolution ? en distinguant celles qui ont été relevées par les caméras vidéo, celles signalées par les clamartois, et celles constatées par les agents de Sécurité dans leurs maraudes ?

Oui. La transparence, surtout dans ce domaine, est essentielle.

Demanderez-vous un audit de la vidéo protection (coût d'installation et d'exploitation annuelle, résultats en matière d'élucidation des délits et infractions) avant de statuer sur l'installation de caméras supplémentaires ?

L'audit de la vidéo protection nous semble en effet important pour évaluer la pertinence de ces installations et leurs évolutions ultérieures.

Communiquerez-vous la charte d'utilisation de cet équipement (champs d'action, utilisation et conservation des données) ?

Oui, sous réserve, bien sûr, de ne pas divulguer d'informations permettant de faciliter certains délits.

9 – les équipements publics

La construction Zéro net carbone est l'un des objectifs de l'Agenda 2030. La commune doit être exemplaire, à commencer par les équipements publics à construire. Y tendrez-vous ?

Oui, c'est notre volonté, en ce qui concerne les bâtiments actuels et à venir.

Ferez-vous réaliser un audit énergétique de l'existant ? Et vous communiquerez-nous les résultats de cet audit ?

Quelles améliorations apporterez-vous ?

Isolation, Chauffage. Quels avancements sur les possibilités de géothermie,

Panneaux solaires sur les bâtiments publics, végétalisation des terrasses ?

Oui, un audit technique à partir de thermographies sera réalisé, avec les services municipaux, afin de d'identifier de premières interventions prioritaires : par exemple sur les équipements les plus utilisés et les moins vertueux à la fois, pour amplifier l'impact des efforts de la ville.

Une étude démographique prospective a été confiée par la mairie en 2017 « pour l'évaluation des besoins spécifiques en équipements scolaires et petite enfance, et sectorisation scolaire ». Communiquerez-vous cette étude in-extenso aux élus (y compris de l'opposition) et sera-t-elle disponible sur le site de la ville ?

Notre association en a demandé la communication à plusieurs reprises depuis 2018, sans succès à ce jour (nous comprenons que ces prévisions peuvent nécessiter une révision annuelle).

Nous réclamons cette étude depuis de nombreuses années aussi, sans succès... Si elle existe bien nous pourrions la rendre publique, sous réserve d'éventuelles limites de communication qu'imposerait son contenu. Au cas où de telles limites existeraient nous en donnerons au moins la raison ou l'explication.

Quel partenariat envisagez-vous avec des producteurs locaux pour la confection des repas dans les cantines ?

Quelles autres démarches pour améliorer la qualité et l'origine des repas publics ?

Nous reverrons la stratégie d'achats de la ville pour privilégier les solutions de proximité (cf commerce alimentaire local de qualité) et réduire l'impact carbone. Bien sûr nous devrions veiller à rester en conformité avec ce que permettent les règles de la commande publique.

Quelles actions comptez-vous prendre pour la rénovation des bâtiments des écoles ? et sur les effectifs du personnel d'encadrement (ATSEM) et leur répartition ?

Nous avons décrit plus haut notre souhait de désimperméabiliser en priorité les cours d'école. Cette expérience devrait nous permettre de développer la démarche au plus efficace sur le patrimoine communal, y compris en qualifiant les diverses options techniques et financières qui s'ouvrent. Ici encore, l'examen précis de l'existant et des besoins sera important pour guider les arbitrages avec les Clamartois.

Nous augmenterons le nombre d'ATSEM dans les écoles maternelles, à raison d'un ATSEM par classe de petite section, et au moins un pour deux classes de moyenne et grande section.

Nous augmenterons aussi le nombre de gardiens pour revenir au taux d'encadrement des communes avoisinantes.

Le lycée Jacques Monod, malgré ses extensions de capacité dont la dernière, réalisée pour la rentrée 2025, ainsi que 4 des 5 collèges clamartois sont en sureffectifs. Les prévisions pour les rentrées 2026/2030 ne nous sont pas communiquées, mais même en prenant en compte les baisses d'effectifs en maternelle et primaire dans le bas Clamart, la baisse de la natalité en France, un pic d'effectifs jusqu'en 2030 semble attendu pour les établissements du Plateau compte tenu des constructions en cours et prévues.

Que comptez-vous faire en concertation avec le Département et la Région ?

Pour les prochaines rentrées, une modification de la sectorisation n'est-elle pas indispensable ?

Une actualisation de ces données devra en effet être récupérée, pour travailler au plus près des réalités clamartaises, avec le Département et la Région. Ces collectivités sont in fine compétentes pour ces équipements publics.

Nous engagerons une révision concertée de la sectorisation scolaire afin de mieux répartir les effectifs entre les écoles de la ville. Parallèlement, nous agissons auprès du Conseil départemental pour obtenir une refonte de la carte scolaire des collèges.

Enfin, nous soutiendrons activement le projet de création d'un nouveau lycée à Chatillon, solution indispensable pour désengorger durablement le lycée Jacques Monod.

10 – Ces quartiers nécessitent une intervention rapide dès 2026

L'ensemble d'habitations du Quartier Le Nôtre, ex quartier I3F Pavé Blanc

Reconsidérerez-vous l'aménagement de ce quartier, compte tenu de la crise du marché de l'immobilier ces dernières années, qui a conduit à une mise en sommeil des projets dont les permis de construire n'ont pas été accordés ?

De façon générale, nous considérons qu'il faut revoir la programmation de tous les projets en cours et non encore réalisés de l'actuelle municipalité. Nous ferons notre maximum pour réorienter ce qui peut encore l'être, dans le respect des engagements qui lient déjà la ville.

Cité de la Plaine :

Cette cité, réalisée par l'architecte Robert Auzelle et le sociologue Paul-Henry Chombart de Lauwe doit faire l'objet d'une rénovation énergétique dans le respect de son architecture et de son classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR). Que déciderez-vous ?

Nous soutiendrons cette rénovation dans les instances où nos représentants siégeront en tant qu'élus clamartois.

La petite Bibliothèque Ronde :

Déciderez-vous l'accélération des études et travaux de réhabilitation permettant sa réouverture aux enfants le plus rapidement possible et le retour des personnels de l'association chargée d'en assurer le fonctionnement dans les meilleures conditions ? Dans quel délai ?

Nous sommes atterrés du flou régnant sur cette structure culturelle historique. Bien sûr, nous travaillerons à sa réouverture dans les plus brefs délais. Indiquer un délai précis reste prématuré sans connaître l'état actuel du bâtiment. Après toutes ces années de fermeture il faudra s'assurer que les règles minimales (sécurité, confort) permettant un accès au public sont assurées.

11– Les finances communales

Mettez-vous en place un contrôle de gestion pour chaque grand projet d'équipement : Budget initial / Budget révisé, avancements, prévision à terminaison, justification des dépassements ? Si oui avec quelle périodicité ?

Oui. Périodicité fonction des enjeux.

Le publierez-vous ?

Oui.

Prévoyez-vous de mettre en place, à titre expérimental dans un premier temps, un budget participatif sectoriel ou global avec appel aux initiatives citoyennes ?

Nous allouerons un montant de 100 000 euros à un budget participatif pour lequel les habitants pourront soumettre leurs idées. Les Clamartois seront appelés à voter pour sélectionner les projets à réaliser.

12 – Culture

Avez-vous des projets de création de nouveaux espaces pour accueillir des activités de création artistique, (théâtre, arts plastiques, musée sur l'histoire de la ville ?, en particulier dans les quartiers excentrés qui en sont dépourvus ?

Avez-vous des projets de modernisation des salles du théâtre Jean-Arp et du cinéma Jeanne-Moreau ? Avez-vous un projet de salle de spectacles sur le Haut Clamart ?

Prévoyez-vous d'étendre l'usage du Théâtre de Verdure en autorisant des spectacles culturels d'initiative associative ou privée ?

Nous développerons le « faire culture ensemble ». C'est-à-dire augmenter les dimensions participation et proximité pour cette mission culturelle de la ville.

Nous créerons un nouveau centre culturel et d'animations (lieu de concerts, studio de répétition, spectacles, accueil de repair café, bar associatif, bricothèque). Une maison ouverte, accessible, et transgénérationnelle.

Nous ferons vivre la culture dans la ville avec les conseils de quartier : des fresques, des prêts de locaux à des associations pour des expositions, des projets artistiques dans les quartiers, les écoles, les commerces.

Nous soutiendrons la mise en place de projets culturels dans toutes les écoles, en partenariat avec des artistes en résidence, et nous faciliterons le déploiement plus large du dispositif « Orchestre à l'école ».

Nous ferons en sorte que le Théâtre de Verdure soit plus largement utilisé, notamment pour les pratiques amateurs.

Au Théâtre Jean Arp, nous rétablirons les abonnements et expérimenterons un système de billets offerts par tirage au sort pour inciter à la découverte.

Nous reprendrons des projets conventionnés en liaison avec les théâtres de communes voisines. Nous recréerons un bar restaurant associatif qui sera un lieu de rencontre entre artistes et habitants.

Nous déploierons le Théâtre Jean Arp hors les murs en programmant des spectacles dans les quartiers (notamment salle Colucci au CSC Pavé Blanc).

Le Cinéma Jeanne Moreau deviendra un lieu vivant (ciné-débats thématiques, ciné-goûters).

Nous développerons les projections en plein air l'été, notamment avec l'ONF (Branches et Ciné).

Nous rouvrirons le Centre Contemporain Albert Chanot tout au long de l'année et encouragerons la sensibilisation des scolaires à l'art contemporain.

Nous rénoverons le centre socioculturel du Pavé Blanc.

Nous valoriserons la Fondation Jean Arp et ses nombreuses collections.

Quels sont vos projets pour la fête des Petits Pois, la fête foraine des enfants, le retour du festival Créa 'Parc à Clamart ? d'une manière générale quels sont vos projets festifs ?

En lieu et place du format actuel, la Fête des Petits Pois redeviendra un grand moment populaire étalé sur un week-end entier, préparé tout au long de l'année par les associations, les enfants et les habitants (chars, costumes) de tous les quartiers.

Nous créerons un Festival Jeunesse impliquant le Conseil des Jeunes, qui mettra en lumière les jeunes artistes locaux (musique, danse, stand-up).

Nous relancerons la “ Fête des Quartiers ” du Haut-Clamart, moment de partage entre les habitants de toutes les générations.

Nous organiserons un évènement annuel de rencontres et de convivialité “ Cuisines du monde ”, porté par les habitants avec le soutien de la municipalité.